



Bulletins de salaire

Par **Cathybus**, le 11/03/2025 à 18:47

Bonjour

Mon employeur m'oblige à venir au bureau pour récupérer mon bulletin de salaire et demande également de signer pour le récupérer. Est ce légal ?

Merci de votre réponse

Par **Prana67**, le 12/03/2025 à 10:42

Bonjour,

En principe le salaire est quérable et non portable, c'est à dire que l'employeur le tient à disposition sur votre lieu de travail.

En pratique le salaire est viré sur un compte en banque et la fiche de paie est souvent envoyée au domicile du salarié. Regardez aussi si votre CC prévoit quelque chose concernant ce point.

Par **janus2fr**, le 12/03/2025 à 11:53

[quote]
et la fiche de paie est souvent envoyée au domicile du salarié.

[/quote]
Bonjour,

Pour ma part, les fiches de paie sont mises à disposition dans un espace personnel sur internet.

Par **Prana67**, le 12/03/2025 à 12:06

C'est vrai qu'on voit de plus en plus de fiche de paies dématérialisées maintenant.